

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 19.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2015

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit: Perchlorure de fer en granulés Réf : AR37.B - AR371- AR375.B – AR375 – AR38**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
usage professionnel et/ou industriel
- **Emploi de la substance / de la préparation: Réactif**
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :**
- **Producteur/fournisseur:**
CIF
240 rue Hélène Boucher
78530 BUC
Tél : 01.39.66.96.83 – Fax 01.33.66.97.78
E-mail : cif@cif.fr – Web : www.cif.fr
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Numéro d'appel d'urgence +33 (0)1 45 42 59 59 (INRS FRANCE)
Belgique - Tel : 32 070/245 245
Suisse : 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**



GHS05

- Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.
Skin Corr. 1B H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.



GHS07

- Acute Tox. 4 H302 Nocif en cas d'ingestion.
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :**
Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger :**



GHS05 GHS07

- **Mention d'avertissement : Danger**
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Chlorure ferrique 6H2O
- **Mentions de danger :**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 19.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2015

Nom du produit: Perchlorure de fer en granulés Réf : AR37.B - AR37I- AR375.B – AR375 – AR38

(suite de la page 1)

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P406 Stocker dans un récipient résistant à la corrosion/récipient en avec doublure intérieure résistant à la corrosion.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers :

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélange

· **Description:** Préparation: composée des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:

10025-77-1	Chlorure ferrique 6H2O	60%
	☠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1B, H314; ☠ Acute Tox. 4, H302; Aquatic Chronic 3, H412	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours :

Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Après inhalation excessive:

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 19.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2015

Nom du produit: Perchlorure de fer en granulés Réf : AR37.B - AR371- AR375.B – AR375 – AR38

(suite de la page 2)

- **Après ingestion:**
Consulter immédiatement un médecin.
Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie :

- **5.1 Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers :**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle :

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Veiller à une aération suffisante.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Utiliser un neutralisant.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage :

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Eviter la formation de poussière.
Bien dépoussiérer.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas stocker avec les matières inflammables.
Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas conserver avec des métaux.
Ne pas conserver avec de l'eau.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 19.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2015

Nom du produit: Perchlorure de fer en granulés Réf : AR37.B - AR371- AR375.B – AR375 – AR38

(suite de la page 3)

- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle :

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle :**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition :**
- **Équipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire.
- **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

- **Matériau des gants :**
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**
- Forme: Cristalline
- Couleur: Jaune orangé
- Brun
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 19.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2015

Nom du produit: Perchlorure de fer en granulés Réf : AR37.B - AR371- AR375.B – AR375 – AR38

(suite de la page 4)

· valeur du pH:	<i>Non applicable.</i>
· Changement d'état	
Point de fusion:	37 °C
Point d'ébullition:	280-285 °C
· Point éclair :	<i>Non applicable.</i>
· Inflammabilité (solide, gazeux):	<i>Non déterminé.</i>
· Température d'auto inflammation:	<i>Non applicable.</i>
· Température de décomposition:	<i>Non déterminé.</i>
· Auto-inflammation:	<i>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</i>
· Danger d'explosion:	<i>Le produit n'est pas explosif.</i>
· Limites d'explosion:	
Inférieure:	<i>Non déterminé.</i>
Supérieure:	<i>Non déterminé.</i>
· Pression de vapeur:	<i>Non applicable.</i>
· Densité à 20 °C:	1,66 g/cm ³
· Densité relative	<i>Non déterminé.</i>
· Densité de vapeur.	<i>Non applicable.</i>
· Vitesse d'évaporation	<i>Non applicable.</i>
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20 °C:	920 g/l
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	<i>Non déterminé.</i>
· Viscosité:	
Dynamique:	<i>Non applicable.</i>
Cinématique:	<i>Non applicable.</i>
· 9.2 Autres informations :	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité :** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.2 Stabilité chimique :**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** *Pas de décomposition en cas d'usage conforme.*
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses :**
Réactions au contact de l'eau et des acides.
Réactions aux acides forts et aux agents d'oxydation.
Réactions au contact de métaux divers.
- **10.4 Conditions à éviter :** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.5 Matières incompatibles:** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Gaz hydrochlorique (HCl)
Hydrocarbures
Chlore

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 19.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2015

Nom du produit: **Perchlorure de fer en granulés Réf : AR37.B - AR371- AR375.B – AR375 – AR38**

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë :

Nocif en cas d'ingestion.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

10025-77-1 Chlorure ferrique 6H2O

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
------	------	-----------------

· Effet primaire d'irritation :

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque des lésions oculaires graves.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques:

· **Remarque:** Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales:

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant



Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 19.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2015

Nom du produit: **Perchlorure de fer en granulés Réf : AR37.B - AR371- AR375.B – AR375 – AR38**

(suite de la page 6)

· 12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination :

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets :

· **Recommandation:**



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Emballages non nettoyés**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN3260

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR

UN3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Chlorure ferrique 6H2O)

· IMDG

CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (Hexahydrated ferric chloride)

· IATA

Corrosive solid, acidic, inorganic, n.o.s. (Hexahydrated ferric chloride)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR



· Classe

8 (C2) Matières corrosives.

· Étiquette

8

· IMDG, IATA



· Class

8 Matières corrosives.

· Label

8

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin:

Non

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 19.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2015

Nom du produit: Perchlorure de fer en granulés Réf : AR37.B - AR371- AR375.B – AR375 – AR38

(suite de la page 7)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Code danger:	68
· No EMS:	F-A,S-B
· Stowage Category	A
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5 kg
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	E
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	5 kg
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 g Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (CHLORURE FERRIQUE 6H2O), 8, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Libellé des phrases de risques citées au paragraphe 3 :**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'édition : 19.11.2015

Numéro de version 1

Révision: 19.11.2015

Nom du produit: Perchlorure de fer en granulés Réf : AR37.B - AR371- AR375.B – AR375 – AR38

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Met. Corr. 1: Corrosive to metals, Hazard Category 1

Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4

Skin Corr. 1B: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1B

Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1

Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

(suite de la page 8)

FR